

ANNEXE 13

# PLAN D'ACTION

JUIN 2023



- 01. Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement du territoire communal** **PAGE 3**
- 1.1 Connaître la biodiversité de la Commune
  - 1.2 Prendre en compte la Biodiversité dans le Bourg
  - 1.3 Renforcer la gestion différenciée des espaces publics
- 02. Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale** **PAGE 7**
- 2.1 Poursuivre la mise en valeur et la gestion des sentiers de la commune
  - 2.2 Établir des plans de gestion sur les espaces communaux et acquisition foncière
  - 2.3 Assurer la veille sur la présence d'espèces envahissantes
- 03. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales** **PAGE 11**
- 3.1 Poursuivre la sensibilisation et l'information auprès du grand public et des scolaires
  - 3.2 Accompagner les habitants pour une meilleure intégration des enjeux de la biodiversité
  - 3.3 Accompagner les exploitants agricoles pour une meilleure intégration des enjeux de la biodiversité
  - 3.4 Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire
- 04. Valorisation des actions engagées** **PAGE 16**
- 4.1 Reconnaissances en faveurs de la biodiversité et des espaces naturels
  - 4.2 Reconnaissances en faveur de la qualité écologique et de l'espace urbain
  - 4.3 Prise en compte de l'environnement dans l'éducation
- 05. Feuille de route des actions** **PAGE 20**
- 06. Éléments supports et d'appui** **PAGE 21**



# 01. Connaitre et intégrer la biodiversité dans l'aménagement du territoire communal

## Description

Il s'agit d'identifier les démarches que la commune met actuellement en œuvre et/ou souhaite mettre en œuvre dans un avenir proche pour mieux connaître la biodiversité et intégrer sa préservation dans les politiques d'urbanisme (réglementaire PLU, SCoT, et opérationnel ZAC, opérations d'aménagement) et dans la planification (choix politique et stratégique).

## Détail des fiches actions

- 1.1 Connaître la biodiversité de la Commune
- 1.2 Prendre en compte la Biodiversité dans le Bourg
- 1.3 Renforcer la gestion différenciée des espaces publics

## 1.1 Connaitre la biodiversité de la commune

2

- Avant toute action de protection, gestion et de préservation, il est nécessaire d'améliorer la connaissance de la biodiversité de son territoire et d'identifier les enjeux. La démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale a permis d'identifier de nouvelles espèces sur la commune et de nouveaux enjeux.
- Mais l'amélioration de la connaissance reste une démarche à réaliser en continu.
- Pour cela, la commune pourra établir à terme une convention cadre avec Bretagne Vivante pour l'élaboration d'un programme d'actions annuel lié à la gestion et la valorisation de la biodiversité dans les espaces publics de la commune. Trois volets d'actions peuvent être déterminées :
  - Conserver et gérer les milieux naturels de la commune, réservoirs de biodiversité,
  - Nature dans le bourg : promouvoir l'ingénierie écologique dans l'aménagement urbain et l'ancrer dans son milieu naturel et géographique,
  - Promouvoir une culture partagée de la nature en ville, observatoire de la biodiversité,
- De plus, la commune peut s'appuyer sur les outils développés dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale. Il pourrait être envisagé de recueillir des données d'observations de citoyens. Chaque citoyen est en mesure d'observer ce qu'il a sous les yeux et de transmettre ces précieuses informations. Un observatoire participatif peut permettre, en plus d'être utile à la collectivité en comblant les lacunes de connaissances, en mobilisant la population, en la rendant actrice de sa biodiversité.
- Ces données pourront être compilées au niveau local par Bretagne Vivante pour ensuite être transmises aux banques de données régionales puis nationales et valoriser pour la réactualisation des différents documents de stratégie territoriale.

### Indicateurs

Nb de données sur la commune  
Nb d'espèces inventoriées sur la commune  
Indicateurs papillons

### Délais de mise en oeuvre

En continu

### Moyens

Convention financière avec  
Bretagne Vivante

### Actions à réaliser

- Relayer des appels à contribution (avis de recherche par exemple) et démarches régionales de sciences participatives ou des observatoires de suivi. Les observations pourront être collectées sur la plateforme participative Faune Bretagne et/ou GéoNature,
- Faire intervenir des naturalistes du milieu associatif et des experts sur les groupes de taxons non ciblés lors de l'ABC, Diagnostic parcellaire,

D'après le diagnostic de cet ABC, une attention plus particulière pourra être portée sur le secteur sud et est de la commune. Il s'agit notamment de cibler les autres groupes taxonomiques d'invertébrés, souvent indicateurs de la qualité de leurs habitats, tel que les Syrphes, les Abeilles solitaires, les Coléoptères et en poursuivant le travail sur les groupes étudiés lors du projet d'ABC.

### Porteur de projet

Commune.

### Elements d'appui

Figures : 8 à 16 et 18 Tableaux : Liste des espèces  
Annexes : 5 et 7

### Partenaires :

Partenaires techniques : Bretagne Vivante,, GMB, GRECIA, Lycée Succinio, AFQL, CPIE, Morlaix communauté

## 1.2 Prendre en compte la Biodiversité

1

Si Saint-Thégonnec Loc-Eguiner est reconnue pour sa qualité de vie et son développement en zone rurale, une réflexion est nécessaire pour relever les défis de demain.

Améliorer ou réintroduire de la nature en ville consiste à réintégrer le végétal et des milieux favorables à la biodiversité dans l'espace urbain : bâtiments, jardins, espaces verts, trottoirs, chemins, parkings, cimetières, bassins d'orages.

Accompagnés de supports favorables à la biodiversité et d'une gestion adaptée à l'expression de la faune et de la flore sauvage, ces espaces deviennent le support d'une biodiversité ordinaire. Il est intéressant de rappeler les services rendus par la présence du végétal ville sur le bien-être des habitants, l'épuration des polluants atmosphériques, la régulation microclimatique, l'atténuation des impacts de la luminosité en contexte minéral (problèmes de peau, de vue), ...

La réintroduction en ville de la nature, son hébergement, sa libre circulation passe par de nombreuses actions venant modifier, améliorer et corriger des aménagements passés, conforter des aménagements vertueux et d'y intégrer de nouvelles mesures dans les aménagements à venir. Ces aménagements peuvent nécessiter d'être accompagnés d'une concertation afin d'obtenir l'adhésion des riverains aux projets portés par la commission.

### Indicateurs

Nb de points de fragilité de la TVB résorbés  
Augmentation des observations de la faune dans le bourg  
Surface déminéralisée  
Nb d'habitants volontaires

### Délais de mise en œuvre

En continu

### Moyens

À intégrer la Nature dans la programmation, la conception et la réalisation de chaque projet

### Actions à réaliser

- Identifier la trame verte et bleue urbaine et identifier ses points noirs de fragmentation, analyser les fonctionnalités, écologiques sur le secteur,
- Intégrer une démarche de résorption des points de fragilité de la trame verte et bleue dans le projet,
- Intégrer un objectif d'optimisation de l'emprise au sol afin de limiter l'imperméabilisation sur le domaine public,
- Intégrer les éléments de nature existants, favoriser la végétalisation et analyser les fonctionnalités écologiques sur les secteurs,
- Intégrer la préservation de la biodiversité existante dès la phase chantier : planifier cette étape à travers un plan d'organisation environnementale de chantier (zones d'implantation, planning d'intervention, gestion des pollutions, des sols, des risques pour la faune, emprise racinaire des arbres...), pouvant être accompagné d'experts,
- Installer des supports pour accueillir la biodiversité dans les projets et les bâtiments (nichoirs à chiroptères, nid à hirondelles, gîtes à insectes, clôture perméables à la petite faune),
- Réalisation d'un recensement des arbres remarquables et mise en place d'une charte de l'arbre

### Porteur de projet

Commune et Morlaix communauté  
(Pilote TVB au niveau intercommunal)

### Elements d'appui

Figures : 21 et 22  
Annexes : 9 à 12

Tableaux : 21 et 22

### Partenaires :

Partenaires Techniques : Bretagne Vivante, Lycée Succinio, Paysagistes, Services techniques, Architectes, Morlaix communauté

## 1.3 Renforcer la gestion différenciée des espaces publics

1

Le concept de la gestion différenciée a émergé dans les années 1990. Elle permet de gérer au mieux le patrimoine vert d'une ville en cohérence avec des objectifs précis et en tenant compte des moyens humains. Elle crée de nouveaux types d'espaces plus libres et correspondantes à une utilisation contemporaine aux fonctions plus variées. La gestion différenciée assure ainsi un équilibre entre l'accueil du public, le développement de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles.

La commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner s'est engagée dans la mise en œuvre d'une gestion différenciée et depuis 2014, la Ville entretient l'intégralité de ses espaces publics sans le moindre usage de pesticides. La commune a obtenu le label « Zéro Phyto » par la Région Bretagne 2018 et le prix "Zéro Phyto" durable en 2022.

Chaque coin de verdure a donc été défini et inventorié par rapport à son usage (balade, sport, loisirs familiaux ou festifs...) et au visuel attendu (image horticole, jardinée, champêtre, naturelle...). Il est envisagé de former des techniciens sur la gestion des espaces verts de la commune pour y appliquer une nature de soins (désherbage, tonte...) et une fréquence d'intervention particulière et adaptée aux différents espaces. Il ne s'agit pas de moins les entretenir, mais d'intervenir d'une autre manière. Le service GEMAPI de Morlaix Communauté accompagne les services techniques communaux sur ces sujets (formation des techniciens à la gestion différenciée (lien vers les formations DEAN de la région, formation et mise en réseau des ST communaux organisée par Morlaix Communauté) + conseil, prêt de matériel de désherbage...).

### Indicateurs

Surface dans les typologies d'espaces gérés  
Nombre d'espaces verts gérées

### Délais de mise en oeuvre

Initié depuis 2005

### Moyens

Acquisition de matériel si besoin, formation d'agents espaces verts, convention, ETP

### Actions à réaliser

- Répertoire sur la commune des types d'espaces verts présents. À chacun d'eux correspond un protocole d'entretiens spécifique :
- Espaces d'accompagnement sont des espaces collectifs (rue, lotissement et squares). Usage récréatif, la végétation spontanée et tolérée, mais maîtrisée, le gazon est fleuri de mellifères,
- Espaces rustique privilégie la végétation spontanée et la biodiversité, la flore est sauvage, sinon encouragée sur les allées et certains espaces verts,
- Les espaces naturels ont une fonction écologique, la nature s'y développe pour accueillir des espèces qui avaient disparu pour protéger les zones humides et les cours d'eau. La végétation spontanée est la règle,
- Conservation de la végétation rudérale sur le patrimoine bâti de la commune,
- Développement et intégration d'une gestion écologique des bords de route et du bocage de bord de route

### Porteur de projet

Commune.

### Elements d'appui

Figures : 21 et 22      Tableaux :  
Annexes : 2, 11 et 12

### Partenaires :

Partenaires Techniques : Morlaix Communauté, ESAT, GREF Bretagne, Programme Zéro chômeur, Services Techniques intercommunaux, Syndicat de voirie, Bretagne vivante



## 02. Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

### Description

Il s'agit d'identifier les démarches que la commune met en œuvre et souhaite mettre en œuvre pour intégrer la préservation de la biodiversité, notamment dans les opérations de gestion de son territoire, seul ou en conventionnement.

### Détail des fiches actions

- 2.1 Poursuivre la mise en valeur et la gestion des sentiers de la commune
- 2.2 Établir des plans de gestion sur les espaces communaux et acquisition foncière
- 2.3 Assurer la veille sur la présence d'espèces envahissantes

## 2.1 Poursuivre la mise en valeur et la gestion des sentiers de la commune

1

- Saint-Thégonec Loc-Eguiner regorge d'endroits propices à la randonnée : 40 aines de km de sentiers, des bois, des rivières du Coat Toulzac'h et de la Penzé, des chapelles, enclos paroissial qui reflètent la qualité paysagère du territoire proche de la réserve naturelle du Cragou dans les Monts d'Arrée. Partez sur les chemins à la découverte de ces richesses !
- La commune est traversée par six sentiers pédestres et deux sentiers VTT sous formes de circuits entre le Château de Penhoat au nord jusqu'à la limite de Commana au sud.
- Pour l'entretien de ses sentiers de randonnée, la commune a une convention avec l'association Au Fil du Quéfleut et de la Penzé pour entretenir et animer des promenades sur les sentiers de la commune. Il existe également un groupe de bénévoles de l'association St-Thé Patrimoine Vivant qui s'implique dans la gestion de sentier (taille, débroussaillage...).

### Indicateurs

Distance de sentier (km)  
Nombre de supports d'informations (flyers, espaces valorisés)  
Nombre d'animations sur ces circuits

### Délais de mise en oeuvre

En continu

### Moyens

Sous traitance à AFDQ (Budget annuel)

### Actions à réaliser

- Poursuite de la démarche de mise en valeur et de gestion des sentiers et des ouvrages de la commune,
- Développer une stratégie de communication en lien avec le label "Village étape" de la commune,
- Poursuivre la démarche d'acquisition foncière pour l'existence des sentiers,
- Valoriser les sites par des panneaux d'information,
- Créer un ou des sentiers d'interprétation,
- Proposer des animations, sorties à thématiques sur ces circuits

### Porteur de projet

Commune, Morlaix Communauté

### Elements d'appui

Figures :      Tableaux :  
Annexes :

### Partenaires :

Partenaires Techniques : CD29, Au fil du Quéfleut et de la Penzé, Lycée Succinio ; CPIE, Association St Thé Patrimoine Vivant, Bretagne vivante



# 2.2 Établir des plans de gestion sur les espaces communaux et acquisition foncière

1

Le territoire de la commune voit son paysage fortement modifier par le phénomène de déprisassions, restructuration des espaces et des sols vers la culture intensive dénuée de patrimoine arboré en faveurs de la monoculture. La priorité sera mise sur des éléments constitutifs de la trame verte et sur les milieux à forte naturalité ou biodiversité dans un souci de préservation de leurs fonctionnalités. Dans le cadre du diagnostic trame verte du territoire, certains massifs et peuplements ont clairement été identifiés tel que partie intégrante du bon fonctionnement de la trame verte et bleue, entre autres du fait de leur caractère privilégié d'habitat, contexte géographique et/ou de leur typologie. Les espaces le plus favorables à l'accueil de la biodiversité répondent à plusieurs critères et doivent être considérés comme des foyers de biodiversité à maintenir.

Ainsi, la gestion et la maîtrise du foncier sont des outils clés qui doivent être mobilisés de manière réfléchie et concertée. Les démarches d'acquisition et de maîtrise foncière doivent répondre à des enjeux et à une cohérence de territoire. Une analyse préalable à l'occasion de la révision ou de la mise à jour des documents de planification peut-être une opportunité d'aborder cette question.

La commune est propriétaire d'espaces, établir des plans de gestion et donc souhaitable pour favoriser la biodiversité dans ces espaces. Il sera intéressant de mettre en place des îlots, des aménagements propres aux habitats et aux espèces. Ex : On estime qu'une espèce forestière sur quatre a besoin de vieux arbres pour réaliser tout ou partie de son cycle de vie. On y trouve aussi flore, bryophytes, champignons, insectes, chauves-souris, oiseaux, reptiles, amphibiens ou encore petits mammifères.

### Indicateurs

Nombre de plans de gestion réalisés  
Évolution des linéaires et de la surface en gestion  
Nombre d'espèces indicatrices (TVB, cibles, patrimoniales)  
Superficie achetée

### Délais de mise en oeuvre

3 à 6 ans

### Moyens

Selon budget annuel et opportunité,  
Stage, Sous-traitance ou ingénierie en régie

### Actions à réaliser

- Établir un état des lieux des boisements communaux,
- Définir une stratégie d'acquisition de boisements privés, landes, prairies humides à enjeux,
- Communiquer auprès des propriétaires privés sur l'intérêt des espaces naturels et sur l'entretien à réaliser avant d'envisager des achats et discuter de la finalité des espaces,
- Étudier la pertinence d'accueillir le public dans ces lieux pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement,
- Poursuivre la démarche d'acquisition foncière sur des milieux à enjeux et prioritaires ciblés dans le travail d'ABC (Landes, prairies, zones humides, forêts anciennes)
- Élaborer des plans de gestion pour la préservation d'espèces ou d'espaces à fort enjeu patrimonial en liens avec les services techniques, exploitants

### Porteur de projet

Commune et Morlaix communauté

### Elements d'appui

Figures : 18 à 22      Tableaux : 20 et 21  
Annexes : 2, 9 et 10 à 12

### Partenaires :

Partenaires Techniques : Morlaix communauté (Breizh Bocage), CBNB, CRPF, Bretagne vivante, CD29, Chambre d'agriculture

## 2.3 Assurer la veille sur la présence d'espèces envahissantes

2

- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) est devenue un problème très important et fait l'objet d'un début de réglementation communautaire et nationale.
- Par ailleurs, l'État a adopté un plan d'action national qui repose principalement sur 2 types d'action : prévention (information et contrôles) et intervention (éradication et/ou limitation) et qui nécessite des actions locales (pour beaucoup départementales). La DREAL Bretagne, avec l'appui de la Région Bretagne, a initié en 2020 le travail de rédaction de la Stratégie Bretonne sur les EEE.
- La commune est concernée par plusieurs espèces identifiées lors de la réalisation d'une cartographie des plantes invasives sur la commune en 2016. Certaines espèces font l'objet d'action comme : le Frelon asiatique ou le Sénéçon en arbre. Des chantiers d'arrachages ont été organisés par la commune sur la renouée du Japon, mais les efficacités laissent à réflexion.
- Pour répondre à l'enjeu des EEE, il est indispensable de mettre en œuvre des stratégies dont l'un des aspects essentiels est la surveillance environnementale du territoire, la détection précoce des nouvelles espèces introduites ou de nouveaux espaces envahis et la réaction rapide. Fédérer un réseau de lutte contre les espèces exotiques envahissantes est une tâche complexe, car touchant un large panel d'acteurs liés à différentes étapes de la lutte, des milieux variés autant privés que publics. Pour autant, c'est un élément structurant indispensable à la réussite d'une lutte coordonnée.

### Indicateurs

Nb d'actions de lutte et de sensibilisation  
 Nb de communication (revue municipale, presse locale, site internet...)  
 Surface et nb de point de recensement d'EEE

### Délais de mise en oeuvre

En continu

### Moyens

Formation d'agents des services techniques communale et Syndicat de voirie

### Actions à réaliser

- Poursuite l'acquisition de la connaissance et du suivi de l'extension des espèces en question,
- Mise à jour d'une cartographie sur les espèces invasives végétales,
- Fédérer un réseau d'acteurs locaux observateur, mobiliser un groupe botanique sur la commune,
- Informer et sensibiliser les habitants sur les espèces envahissantes et les risques,
- Limiter la plantation sur l'espace communale d'espèces non locales en formant les techniciens des espaces verts,
- Favoriser la plantation d'espèces locales avec le label "Végétal local",
- Établir une liste d'espèces végétales prioritaires à planter

### Porteur de projet

Commune et Morlaix communauté (Service GEMAPI)

### Elements d'appui

Figures : Fig. 8 qui sera à mettre à jour Tableaux : Annexes :

### Partenaires :

Partenaires Techniques : Morlaix communauté, CBNB, Bretagne vivante, CD29, Breizh Bocage, Chambre d'agriculture, DREAL, FDGDON29, Syndicat de voirie



## 03. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

### Description

Il s'agit d'identifier les démarches que la commune met en œuvre et souhaite mettre en œuvre pour associer les citoyens et acteurs locaux à la préservation de la biodiversité.

### Détail des fiches actions

- 3.1 Poursuivre la sensibilisation et l'information auprès du grand public et des scolaires
- 3.2 Accompagner les habitants pour une meilleure intégration des enjeux de la biodiversité
- 3.3 Accompagner les exploitants agricoles pour une meilleure intégration des enjeux de la biodiversité
- 3.4 Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire

## 3.1 Poursuivre la sensibilisation et l'information auprès du grand public et des scolaires

1

La sensibilisation, l'information et l'éducation sont des conditions essentielles pour que le public soit motivé et concerné par la biodiversité. Ces actions permettent de proposer des temps de pédagogie et d'échanges en direct avec les convaincus et les curieux, des publics ciblés et de présenter l'importance de la biodiversité aux acteurs du territoire. Le format peut varier afin de s'adapter au public et au contexte.

Il s'agit aussi d'inciter les habitants à accueillir la biodiversité chez eux. Une des premières causes de l'érosion de la biodiversité est la destruction des habitats, souvent liée à l'urbanisation et l'artificialisation des sols. Accueillir la biodiversité chez soi, dans son jardin, au pied des murs, végétaliser davantage son habitat est un premier pas pour son retour. Il est donc nécessaire d'informer, de sensibiliser les habitants en les impliquant localement sur la richesse des organismes vivants qui les entourent et des services que ces derniers peuvent rendre à l'Homme.

Pour mobiliser le citoyen, de nombreuses solutions existent tant pour le grand public que pour un public scolaire qu'il est aisé de mettre en place dans sa commune et de diffuser grâce à un calendrier des événements communaux, aux journaux ou aux réseaux sociaux. Ce type de projet est l'occasion d'échanges et de rencontres entre les habitants et les scolaires pour qu'ils découvrent ou redécouvrent la biodiversité de leur commune.

### Indicateurs

Nb de délibérations du Conseil Municipal ayant trait à la biodiversité,  
Nb d'articles dans la revue, site internet ou dans la presse locale  
Nb participants

### Délais de mise en oeuvre

Initié et en continu

### Moyens

Convention avec structure d'animation, communication par la commune

### Actions à réaliser

- Poursuite les actions de sensibilisation en cours : installation de nichoirs, ruches, animations avec les scolaires, exposition à la médiathèque, pose de gîtes à faune chez les habitants, renouveler des conventions ou en créer, réaliser des animations, favoriser jardin partager ou communale, sorties (comestibles, médicinales), aire terrestre éducative,
- Engager de nouvelles actions de sensibilisation : relayer le programme sauvage de ma rue, lancer le programme vigie nature école, permis de fleurir, école dehors, proposer des courtes formations, moments de partages, réaliser ateliers, participatifs : fleurissement, taille des arbres fruitiers, réhabilitations de vieux murs ou lavoirs, miniexposition nature.

### Porteur de projet

Commune

### Elements d'appui

Figures :      Tableaux :  
Annexes :

### Partenaires :

Partenaires Techniques : Morlaix communauté, Bretagne vivante, AFQP, Etablissement scolaires, collectivités, acteurs du monde agricole,

## 3.2 Accompagner les habitants pour une meilleure intégration des enjeux de la biodiversité

1

- L'Atlas de la Biodiversité Communale a permis d'identifier de nombreux secteurs à enjeux de biodiversité, certaines sur des parcelles privées. Il peut s'agir de boisement ou encore de prairies ou de jardins.
- Accueillir la biodiversité chez soi, dans son jardin, au pied des murs, végétaliser davantage son habitat est un premier pas pour son retour en plus de créer une connexion avec la trame verte et bleue.
- L'information, la sensibilisation des habitants en les impliquant localement sur la richesse des organismes vivants qui les entourent et des services que ces derniers peuvent rendre à l'Homme sont nécessaires.
- Laisser la pelouse haute de plusieurs centimètres à certains endroits du jardin, installer des fleurs mellifères, laisser quelques tas de bois dans un coin du jardin, installer des nichoirs, sont des exemples de micro-habitats pour les insectes, les oiseaux, les reptiles et amphibiens, les mammifères. Leur présence améliorera la pollinisation des arbres fruitiers ou autres plantes à fruits et légumes et pourra apporter de la nourriture autant à l'Homme qu'à la faune.
- Pour cela, il est proposé de se saisir de leurs envies et de leurs volontés en proposant un système d'aide au financement contre aménagement ou mise en place d'infrastructures favorables à la biodiversité chez eux (nichoirs, création d'une mare, tunnel à hérisson, refuges faune, etc.).
- La participation au programme « Regain » mis en place par Bretagne vivante en acceptation de la « Charte Regain » pour le propriétaire de l'espace en question.
- Possiblement adaptable sur l'espace public de la commune, une convention pouvant impliquer des salariés de l'association pour des actions de formation, assistance technique ou de diagnostic biodiversité.

### Indicateurs

Evolution des superficies des jardins  
 Nb de propriétaires qui passe en gestion naturelle  
 Nb de retour d'expériences

### Délais de mise en oeuvre

Initié sur 6 ans

### Moyens

Convention avec structure d'animation, communication par la commune et soutien financiers aux initiatives ?

### Actions à réaliser

- Poursuite et diffuser la connaissance et relayer l'information auprès des habitants,
- Sensibiliser les propriétaires, notamment ceux possédants des espaces suffisamment grands et variés en cohérence avec les Trames verte,
- Organiser des réunions d'information,
- Communiquer via internet et la revue municipale,
- Diffuser des informations (brochures, fiches techniques, site Internet, panneaux de ville, réunions de quartier,
- Aide ou conseil à la biodiversité sur des balcons ou des petits jardins,
- Perméabiliser certains espaces (passage à hérisson, création de mares, etc.) et informé de l'utilité des plantes mellifères,
- Proposer des participations à des concours,
- Inciter à la labellisation refuge biodiversité

### Porteur de projet

Commune

### Elements d'appui

Figures : 21 à 22  
 Annexes : 9 à 12

Tableaux : 20 à 22

### Partenaires :

Partenaires Techniques : Morlaix communauté, Bretagne vivante, Associations locales, Jardiniers et Paysagistes

## 3.3 Accompagner les exploitants agricoles pour une meilleure intégration des enjeux de la biodiversité

1

- L'agriculture a une forte empreinte sur la commune. Si les pratiques agricoles intensives ont un impact sur la perte de biodiversité, d'autres pratiques la favorisent et l'utilisent comme une alliée pour des productions locales de qualité.
- Agriculture et biodiversité doivent avancer ensemble pour réduire les impacts environnementaux (sur l'eau, les sols, la biodiversité...) tout en répondant aux besoins économiques et alimentaires.
- Différents outils peuvent être mobilisés pour favoriser la préservation de ces espaces et le maintien de pratique de gestion adaptée :
  - les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques à destination des agriculteurs sur 2023-2027 par Morlaix communauté,
  - les baux ruraux environnementaux,
  - l'Obligation Réelle Environnementale,
  - Paiement pour Services Environnementaux en agriculture,
  - Diagnostiques de parcelle agricole, fiche « pollinis'action »
- Une meilleure structuration d'une exploitation agricole permet d'accroître la biodiversité, avec l'implantation et une meilleure gestion d'infrastructures écologiques comme les haies, les arbres, les bosquets, le développement de l'agroforesterie. La diversification des cultures, les systèmes de rotations, l'introduction des légumineuses contribuent à la réduction de l'utilisation d'intrants. Les pollinisateurs quant à eux sont les garants d'une faune et une flore variée, il est ainsi primordial de les protéger.
- Il s'agira pour la commune de faire connaître les enjeux de biodiversité du territoire, de sensibiliser les exploitants et d'inciter à se rapprocher de structures accompagnatrices la mise en place d'outils favorables aux maintiens de leurs exploitations et à la biodiversité.

### Indicateurs

Evolution des superficies en MAEC, en plan simple de gestion, en ORE  
Nb d'exploitants qui s'intéressent aux démarches

### Délais de mise en oeuvre

Initié sur 6 ans

### Moyens

Animation territoriale

### Actions à réaliser

- Poursuite et diffuser la connaissance et relayer l'information,
- Sensibiliser les exploitants sur l'importance d'une meilleure structuration de leurs exploitations afin de limiter les pertes économiques, catastrophes (pollution des cours d'eau, lessivages des sols),
- Organiser des réunions d'information en invitant les exploitants,
- Faire promotion du concours national des pratiques agro-écologiques prairies et parcours organisé annuellement en nord Finistère (sauf 2023) par le PNRA, Morlaix Co, les syndicats mixtes de l'Horn et du Bas Léon et le syndicat de bassin de L'Elorn,
- Communiquer via internet et la revue municipale autour de témoignage agricole (Paysan de Nature),
- Aide ou conseil à la biodiversité sur leurs exploitations (fiche pollinis'action),
- Proposer des formations à l'entretien des bordures de champs et la taille des haies,
- Proposer des accompagnements à la plantation de haies et la fabrication de talus,
- Faire intervenir des arboriculteurs sur des journées de formations à la taille des fruitiers ou entretiens d'espaces

### Porteur de projet

Commune et Morlaix communauté  
(Cellule agricole)

### Elements d'appui

Figures : 20 à 22    Tableaux : 20 à 21  
Annexes : 9 à 12

### Partenaires :

Partenaires Techniques : CD29, Bretagne vivante, Associations locales, Notaires, Chambre d'Agriculture, Jardinier et Paysagistes, Ministère de l'écologie, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, L'OAB, Technicien du prog Breiz bocage, CPIE

## 3.4 Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire

1

L'éclairage nocturne, public ou privé, engendre une perte d'habitats naturels, une fragmentation accrue et une mortalité directe pour les espèces vivants la nuit. À l'instar de la trame verte et bleue (TVB), conçue essentiellement pour les espèces diurnes, il est désormais nécessaire de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes, dans un contexte de pollution lumineuse en constante progression.

Pour pouvoir agir concrètement face à la pollution lumineuse, favoriser sa prise en compte dans les documents d'urbanisme et avoir un support de pédagogie partagé, une identification fonctionnelle de la trame est nécessaire.

La commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner s'est engagée depuis mars 2020 dans la réduction de l'impact lumineux, non seulement en raison de coût électrique, mais aussi pour les nuisances occasionnées sur la biodiversité nocturne à l'abord de routes, champs et boisement.

En tant qu'action prioritaire du programme d'action TVB porté par Morlaix Communauté, l'identification de la trame noire sera menée à l'échelle de l'intercommunalité (et détaillé à l'échelle des communes) en 2023-2024 : diagnostique de la pollution lumineuse avérée et identification de la trame noire.

Des actions de sensibilisations sont aussi menées (animations grand public, ateliers à venir pour les élus), etc.

### Indicateurs

Nb d'éléments de la TVB perturbés par la pollution lumineuse  
Surface de zone naturels, plus soumis à la pollution lumineuse  
kWh max des installations d'éclairage  
Nombre de secteurs dont l'éclairage public a été rénové

### Délais de mise en oeuvre

Initié et en continue

### Moyens

Travail en commission, sous traitance sur des points techniques, information auprès des entreprises et des habitants

### Actions à réaliser

- Identifier une trame noire à l'échelle de la commune en lien avec le porteur du projet Morlaix communauté et l'intégrer au PLU à la TVB et Trames du GMB,
- Faire évoluer la programmation de l'éclairage public (installation de limitation progressive et horloge d'extinction),
- Informé les habitants de la commune sur l'intérêt de réduire la pollution lumineuse, sensibiliser les entreprises privées des zones d'activités à la réglementation de l'éclairage de nuit, communiquer avec les gestionnaires,
- Étudier la mise en oeuvre d'une réglementation locale,
- Dans la commune : mise en place de LED ambrée (2700K), diminution de la puissance et modulation des horaires, extinction des bords de route ou vers des zones naturelles (mares, fourrés, arbres),
- Résorption des points de conflits en cohérence avec les trames : communale, intercommunale et régionale

### Porteur de projet

Commune et Morlaix communauté

### Elements d'appui

Figures : 12 à 13 et 20 à 22 Tableaux : 20 à 21  
Annexes : 11 à 12 , Trames GMB

### Partenaires :

Partenaires Techniques : Morlaix communauté, ANPCEN, Bretagne vivante, ADEME, GMB



## 04. Valorisation des actions engagées

### Description

Il s'agit des démarches de labellisation ou d'engagement à laquelle la commune peut prétendre en cohérence avec les actions qu'elle met déjà en œuvre et/ou souhaite mettre en œuvre en y associant ces citoyens dans la durée.

### Détail des fiches actions

- 4.1 Reconnaissances en faveur de la biodiversité et des espaces naturels
- 4.2 Reconnaissances en faveur de la qualité écologique et de l'espace urbain
- 4.3 Prise en compte de l'environnement dans l'éducation



## 4.1 Reconnaissances en faveur de la biodiversité et des espaces naturels



### 1. La protection nocturne de la biodiversité

Le label national "Villes et Villages étoilés" est soutenu par le ministère de la Transition écologique. Il est organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) et valorise les actions menées pour assurer une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne, de confort et sécurité, de sommeil et santé des habitants, les coûts économiques et énergétiques des choix d'éclairage, la qualité de relation avec les citoyens.

Des premières réflexions et actions ont été mis en place par la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner en mars 2020 en faveur de la biodiversité nocturne. La commune a commencé à réaliser une cathographie des points lumineux par secteurs afin de pouvoir gérer les tableaux électriques de manière individuelle. L'obtention de ce label se déclinant de 1 à 5 étoiles, suivant le niveau d'implication de la commune ou du territoire dans la gestion de son éclairage nocturne, permettrait de valoriser l'effort de la commune et l'implication et la consilience citoyenne. [https://www.anpcen.fr/?id\\_rub=19](https://www.anpcen.fr/?id_rub=19)

### 2. Refuge de biodiversité

Un Refuge est une propriété publique ou privée, sur laquelle le propriétaire s'engage moralement à respecter des préconisations visant à garantir la conservation d'espaces occupés ou disponibles pour les espèces considérées ou la biodiversité en au plus sens global.

- L'opération "Refuge pour les chauves-souris" est une campagne de conservation des gîtes de chauves-souris dans le bâti et les jardins créée et conduite par le GMB depuis 2006.
- L'opération "Havre de Paix pour la Loutre d'Europe" est une action de conservation participative. Elle permet à tout propriétaire de parcelle traversée ou bordée par un cours d'eau, un plan d'eau ou une zone humide, d'agir concrètement pour la protection de la Loutre en créant chez lui un espace privilégié. Cette action est portée par le Groupe Loutre de la SFPEM.
- Le programme "Refuges LPO" propose d'agir concrètement en faveur de la biodiversité sur un terrain (espace vert, parc communal) ou (jardin, cour, terrasse, balcon...) sur lequel le propriétaire s'engage à préserver et à protéger la nature au sens large selon les principes de la "Charte des Refuges".

### 3. Reconquête de la Biodiversité

L'objectif du programme « Regain » mis en place par Bretagne Vivante est de réaliser des actions concrètes de reconquête de la biodiversité dite « ordinaire ».

Il s'agit de reconsidérer la vocation d'espaces verts privés ou publics, aujourd'hui dédiés à des pelouses, jardins d'agrément ou sans statut, pour les gérer de manière à pouvoir accueillir un cortège d'espèces végétales et animales aujourd'hui absentes par manque d'habitats adaptés. Ces espaces pourront devenir alors eux-mêmes des zones sources pour la recolonisation naturelle d'autres sites et participer ainsi au développement des corridors de la trame verte et bleue du territoire. Pour qu'un label « Zone Regain » puisse être attribué à un espace, le propriétaire s'engage moralement à respecter la "charte Regain". <https://www.bretagne-vivante.org/decouverte-de-la-nature/dans-un-jardin/>

### Validité

Label communal et distinctions territoriale sont valides pour 5 ans

Selon modalités d'engagement lié aux chartes

### Mise en œuvre

Par édition, candidature quelle que soit la taille de la commune auprès d'une instance

Rapprochement d'une structure porteuse et/ou accompagnatrice

### Porteur de projet

Commune, Morlaix communauté, Habitants, Exploitants, Entreprises

## 4.1 Reconnaissances en faveur de la qualité écologique et de l'espace urbain



### 1. La Gestion écologique des Biotopes urbains

Lancé en 2014, le Label "Terre Saine, communes sans pesticides" a permis d'accompagner et de valoriser de nombreuses collectivités pionnières qui ont montré qu'il était possible de se passer des pesticides. Les dispositions réglementaires encadrant ces produits ont été renforcées à partir du 1er janvier 2017 en application de la loi Labbé.

La commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner est engagée dans une gestion sans produits phytosanitaires de l'ensemble de leurs espaces publics depuis 2014. Le label encourage les collectivités à s'engager dans des chartes régionales et vise également à sensibiliser les particuliers à jardiner sans pesticides. Désormais, Le prix "Zéro Phyto" distingue les communes bretonnes qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires, notamment après avoir signé la charte d'entretien des espaces communaux et mis en place un plan d'entretien communal.

Les collectivités sont invitées à se rapprocher de leur bassin versant et/ou structure porteuse de SAGE si elles souhaitent réaliser des panneaux à partir de visuels. Morlaix communauté a distribué ces panneaux aux communes en 2023. [https://region.bretagne.bzh/territoires-eau/jcms/33058\\_CRBArticle/en/label-terre-saine-les-visuels-sont-disponibles](https://region.bretagne.bzh/territoires-eau/jcms/33058_CRBArticle/en/label-terre-saine-les-visuels-sont-disponibles).

### 2. Amélioration de la qualité de vie

Le label « Villes et Villages Fleuris » est une démarche globale visant à améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs. Il invite les communes engagées dans cette démarche à :

- Valoriser leur identité à travers l'aménagement végétal et paysager,
- Mener des actions d'animation et de sensibilisation auprès de la population,
- Préserver la biodiversité et les ressources naturelles,
- Assurer l'entretien et la qualité de l'espace public.

<https://www.villes-et-villages-fleuris.com/les-missions-du-label>

### 3. Commune engagée dans une démarche globale biodiversité

Le programme « Territoires engagés pour la nature » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des actions en faveur de la biodiversité sur 3 ans. Il s'adresse aux communes et intercommunalités quelle que soit leur taille, qu'elles soient débutantes ou initiées en matière de biodiversité. Il n'y a pas de financement associé et le dossier à remplir nécessite une réflexion globale (impliquant une analyse croisée des enjeux du territoire, à mener entre services et avec les élus) pouvant prendre un peu de temps, mais il permet une reconnaissance des financeurs (y compris pour l'accès au fond vert). La deadline 2023 est en octobre.

Devenir un Territoire engagé pour la nature, c'est mobiliser ses équipes et ses citoyens, intégrer de la biodiversité dans tous ces domaines de compétences (urbanisme, routes, gestion d'espaces, éducation, culture, etc.), développer des actions et préserver ainsi l'environnement des générations futures.

<https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires/rejoindre-le-programme>

### Validité

Label communal, distinctions distinction territorial sont valides pour 3 à 5 ans, Renouvellement et reconnaissance par un jury

### Mise en œuvre

Par édition, candidature quelle que soit la taille de la commune auprès d'une instance

Rapprochement d'une structure porteuse et/ou accompagnatrice

### Porteur de projet

Commune, Habitants, Exploitants, Entreprises

## 4.3 Prise en compte de l'environnement dans l'éducation



### 1. Réseau engagé dans le développement durable

Programme éducatif "Eco-Ecole" vise à sensibiliser les élèves au développement durable, avec une thématique spécifique consacrée à la biodiversité. Les projets visent à mobiliser l'ensemble des usagers des établissements scolaires, mais aussi des partenaires extérieurs. C'est un réseau national et international qui a vu le jour au Danemark et proposé en France depuis 2005 sous l'impulsion de l'association Teragir. Ce programme est accessible de la maternelle au Lycée.

<https://www.eco-ecole.org/qui-sommes-nous/un-reseau-national-et-international/>

### 2. École du dehors

Le réseau d'acteur francophone de l'éducation "Profs en transition" agissant ensemble pour construire une école, des approches pédagogiques et des pratiques éducatives plus écoresponsables, citoyennes et solidaires.

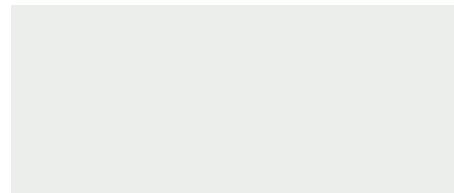
Média collaboratif, le réseau Profs en transition est mobilisé autour de la construction et de la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec la transition écologique et sociale. <https://profsentransition.com/>

### 3. Aires éducatives

Une "aire éducative" est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école ou d'un collège. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « conseil des enfants » et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative. Il s'adresse aux classes de CE2, de cycle 3 (CM1, CM2, 6<sup>e</sup>) et 4 (5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>). <https://www.ofb.gouv.fr/aires-educatives>

La commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner est déjà impliquée dans cette démarche depuis 2020 en y impliquant 5 classes de primaires au programme "Aire terrestre éducative".

### Validité



### Mise en œuvre

Il s'agit d'adhérer et de rejoindre un réseau d'engagement

Rapprochement d'une structure porteuse et/ou accompagnatrice

### Porteur de projet

Commune, Habitants



# 05. Feuille de route des actions

Axe d'action	Priorité	Mise en œuvre	Actions déclinées	Avancement	Réalisation
I. Connaître et Intégrer la biodiversité dans l'aménagement	2	En continu	<b>1.1 Connaître la biodiversité de la commune</b> <i>Relayer des appels à contributions participatives d'inventaires au niveaux (régional, départemental, locale)</i> <i>Faire intervenir des naturalistes experts sur certains groupes taxonomique peu connus (coléoptères, hyménoptères)</i> <i>Réaliser des diagnostics écologiques sur l'état de conservation d'espaces (espèces indicatrices)</i>		
	1	En continu	<b>1.2 Prendre en compte la Biodiversité</b> <i>Résorption des points de fragilité de la TVB identifiés dans le projet ABC</i> <i>Limiter et/ou supprimer l'emprise artificiel au sol (débitumisation des trottoirs, végétalisation des espaces public)</i> <i>Favoriser et conserver les éléments naturels dans les projets futurs (matériaux, zones naturelles, vieux arbres creux, etc.)</i> <i>Planifier et intégrer la biodiversité dès la phase chantier (saison, gestion des risques, zone d'implantation, emprise, SRC)</i> <i>Installer des supports d'accueil de la biodiversité dans les projets et/ou sur les bâtiments du bourg (nichoirs, gîtes)</i> <i>Réaliser un diagnostic de fonctionnalité des trames du bourg (carte des zones de passage à hérisson, amphibiens...)</i> <i>Modifier la perméabilisation des espaces fermés et/ou clôturer</i> <i>Réalisation d'un recensement des arbres remarquable et mise en place d'une charte de l'arbre</i>		
	1	3 à 4 ans	<b>1.3 Renforcer la gestion différenciée des espaces publics</b> <i>Réaliser un diagnostic des types d'espaces verts communaux</i> <i>Elaborer un plan de gestion des types d'espaces verts communaux identifiés</i> <i>Conservation de la végétation rudérale sur le bâti patrimonial de la commune</i> <i>Mise en œuvre des protocoles d'entretiens des espaces vert considérés</i> <i>Former des agents espaces verts à l'entretiens des espaces communaux</i> <i>Développer une gestion écologique des bords de route et du bocage de bord de route</i>		
II. Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale	1	Initié et Continu	<b>2.1 Poursuivre la mise en valeur et la gestion des sentiers de la commune</b> <i>Poursuivre la mise en valeur et l'entretiens des sentiers et des ouvrages (lavoirs, kandi, hydraulique)</i> <i>Développer une stratégie de communication en lien avec le label "Village étape"</i> <i>Réaliser des sondages d'envie et de satisfaction auprès des utilisateurs (groupe de rando, habitants)</i> <i>Installer des panneaux d'informations sur les sites (espèces, habitats, patrimoine, etc.)</i> <i>Créer des sentiers d'interprétation</i> <i>Proposer des sorties et animation à thématiques sur l'ensemble des circuits</i>		
	1	3 à 6 ans	<b>2.2 Etablir des plans de gestion sur les espaces communaux et une stratégie d'acquisition foncière</b> <i>Etablir un état des lieux des espaces communaux et des besoins</i> <i>Communiquer auprès des propriétaires sur l'intérêt et l'entretiens des espaces naturels avant d'envisager l'achat de terrains</i> <i>Définir des plans de gestion propres aux sites acquis et/ou la commune est propriétaire</i> <i>Acquérir du foncier sur des milieux à enjeux et prioritaires ciblé lors de l'ABC (Landes, prairies naturelles, boisements)</i> <i>Elaborer des plan de gestion pour la préservation d'espèces ou d'espaces à fort enjeux en liens avec les services</i> <i>Accueillir et aménager ces espaces pour y accueillir du public en nombre limité à terme</i>		
	2	En continu	<b>2.3 Assurer la veille sur la présence d'espèces envahissantes</b> <i>Fédérer un réseau de bénévoles pour y assurer une veille sur la commune</i> <i>Mise à jour cartographique des espèces végétales invasives sur la commune</i> <i>Informé et sensibiliser les habitants sur les espèces envahissantes, es risques et leurs gestion</i> <i>Etablir une liste d'espèces végétale prioritaires à planter et favoriser le label "Végétal local"</i> <i>Limiter et/ou supprimer la plantation d'essences non indigène et exotique sur l'espace communale</i> <i>Former les techniciens des espaces verts sur les espèces favorables et les syndicats de voirie à la reconnaissance des EEE</i>		
III. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales	1	Initié et Continu	<b>3.1 Poursuivre la sensibilisation et l'information auprès du grand public et des scolaires</b> <i>Poursuivre et proposer continuellement des actions de sensibilisation et d'animation auprès du grand public</i> <i>Poursuivre et Engager de nouvelles démarches d'implication citoyennes pour les adultes (taille d'arbres, expo, réhabilitation de bâti, etc.)</i> <i>Poursuivre et Engager de nouvelles démarche d'implication citoyenne pour les scolaires (école dehors, vigie nature, etc.)</i> <i>Proposer des animations et sorties thématiques sur l'ensemble des espace naturels de la commune</i> <i>Proposer des ateliers et/ou micro-formations à destination des habitants</i> <i>Favoriser le développement d'actions de partage autour de la nature : jardin partagé, recyclerie, bourse à plantes</i>		
	1	Sur 6 ans	<b>3.2 Accompagner les propriétaires pour une meilleure intégration des enjeux de la biodiversité dans leurs pratiques</b> <i>Sensibiliser les propriétaires d'espaces variés en cohérence avec la Trame verte de la commune</i> <i>Utiliser et communiquer auprès de l'ensemble des publics via les ressources à disposition</i> <i>Organiser des réunions d'information et les inviter aux réunions</i> <i>Insitiation et valorisation de l'implication citoyenne par la labélisation de leurs espaces privés (zone refuge, jardin ou naturel.)</i> <i>Apporter conseil à la biodiversité et sur la gestion d'espaces (balcon, jardin, etc.)</i> <i>Participation à des concours "Jardiner autrement", "Jardin ou naturel"</i> <i>Développer un cœur d'habitants sensibilisés et engagés sur la commune</i>		
	2	Sur 6 ans	<b>3.1 Accompagner les exploitants pour une meilleure intégration des enjeux de la biodiversité dans leurs pratiques</b> <i>Sensibiliser les exploitants possédants des espaces variés en cohérence avec la Trame verte de la commune</i> <i>Sensibiliser et former les exploitants sur une meilleurs structuration de leurs exploitation en faveurs de la biodiversité</i> <i>Utiliser et communiquer auprès de ce publics via les ressources à disposition</i> <i>Proposer des aides et conseils à l'entretiens des bordures de champs et la taille des haies et de diagnostics de parcelles</i> <i>Inviter les exploitants de la commune aux réunions publique concernant la biodiversité et l'aménagement</i> <i>Favoriser l'intervention d'exploitants dans des journée retour d'expérience, formation des habitant à la taille de fruitiers</i> <i>Promouvoir le concours national des "Pratiques agro-écologiques prairies" organiser annuellement en Nord Finistère</i> <i>Faire intervenir des exploitants faisant parti d'un réseau (paysan de nature, etc.)</i> <i>Développer un noyaux de professionnels sensibiliser à la biodiversité sur la commune</i>		
IV. Valorisation des actions engagées	2	1 à 3 ans	<b>4.1 Reconnaissance en faveur de la biodiversité et des espaces naturels</b> <i>Se renseigner sur les démarches pour prétendre aux labels</i> <i>Faire les démarches pour prétendre à l'obtention du label "Villes et Village étoilés"</i> <i>Maintenir dans le temps et/ou augmenter sont niveau d'implication dans la gestion de l'éclairage nocturne</i> <i>Avoir de plus en plus d'espaces publics et/ou privés en zone refuge de biodiversité</i> <i>Adhérer au programme "Regain" pour un ou plusieurs espaces publics de la commune</i> <i>Diffuser et communiquer auprès de habitant sur les labels et/ou concours biodiversité</i>		
	2	1 à 3 ans	<b>4.2 Reconnaissance en faveur de la qualité écologique et de l'espace urbaine/bourg</b> <i>Se renseigner sur les démarches pour prétendre aux labels</i> <i>Faire les démarches pour prétendre à l'obtention du label "Terre Saine"</i> <i>Faire les démarches pour prétendre à l'obtention du label "Ville et Village Fleuris"</i> <i>Adhérer au programme "Territoire engagé pour la nature" en menant des action régulières</i> <i>Maintenir dans le temps et/ou augmenter sont niveau d'implication pour maintenir les labels</i> <i>Diffuser et communiquer auprès de habitant sur les labels et/ou concours</i>		
	2	1 à 3 ans	<b>4.3 Prise en compte de l'environnement dans l'éducation</b> <i>Se renseigner sur les démarches pour adhérer aux différents réseau d'enseignement nature et dehors</i> <i>Diffuser les possibilité et les envie auprès des habitants</i> <i>Développer une nouvelle stratégie d'enseignement sur la commune</i> <i>Recueillir les attentes et les besoins des habitants</i>		



## Éléments supports et d'appui

1. Habitats Naturels communaux
2. Organisation de la Trame verte et Bleue communale
3. Ruptures écologiques de la Trame verte et Bleue communale
4. Réseau écologique de la Trame Verte
5. Réseau écologique de la Trame Bleue
6. Réseau écologique Intercommunale (Morlaix communauté)
7. Cohérence écologique intercommunale
8. Enjeux de la Trame verte
9. Enjeux de la Trame bleue
10. Secteurs à enjeux communaux Trame Verte
11. Secteurs à enjeux communaux Trame Bleue
12. Synthèse des secteurs identifiés à enjeux communaux

# Habitats Naturels communaux

## Habitats naturels

Fond carto : OpenStreetMaps  
Données : CBNB & Morlaix Co

28/06/2022

0 0,75 1,5 km



### Limites administratives

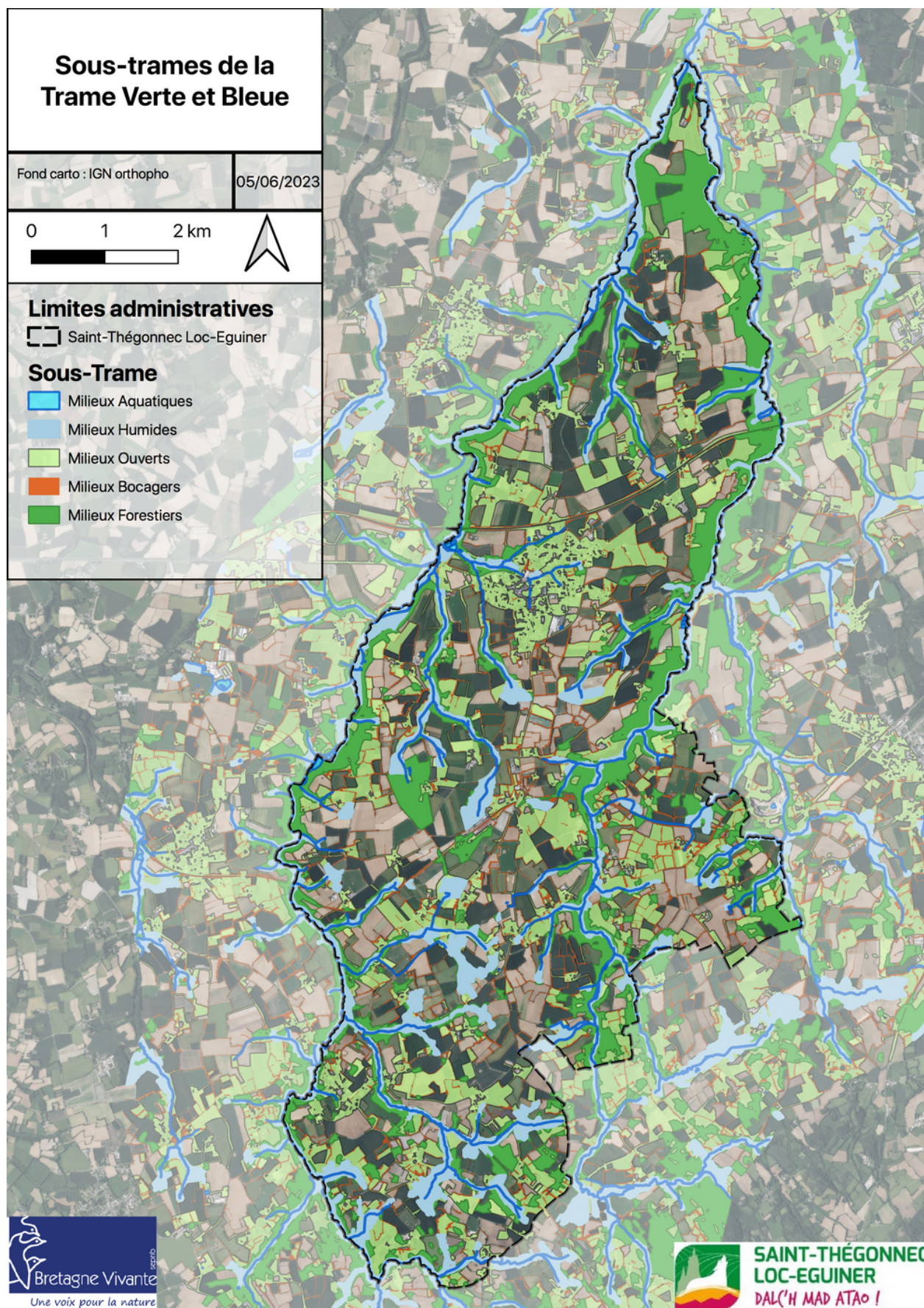
 Saint-Thégonnec Loc-Eguiner

### Habitat naturel et/ou facilitant le déplacement des espèces

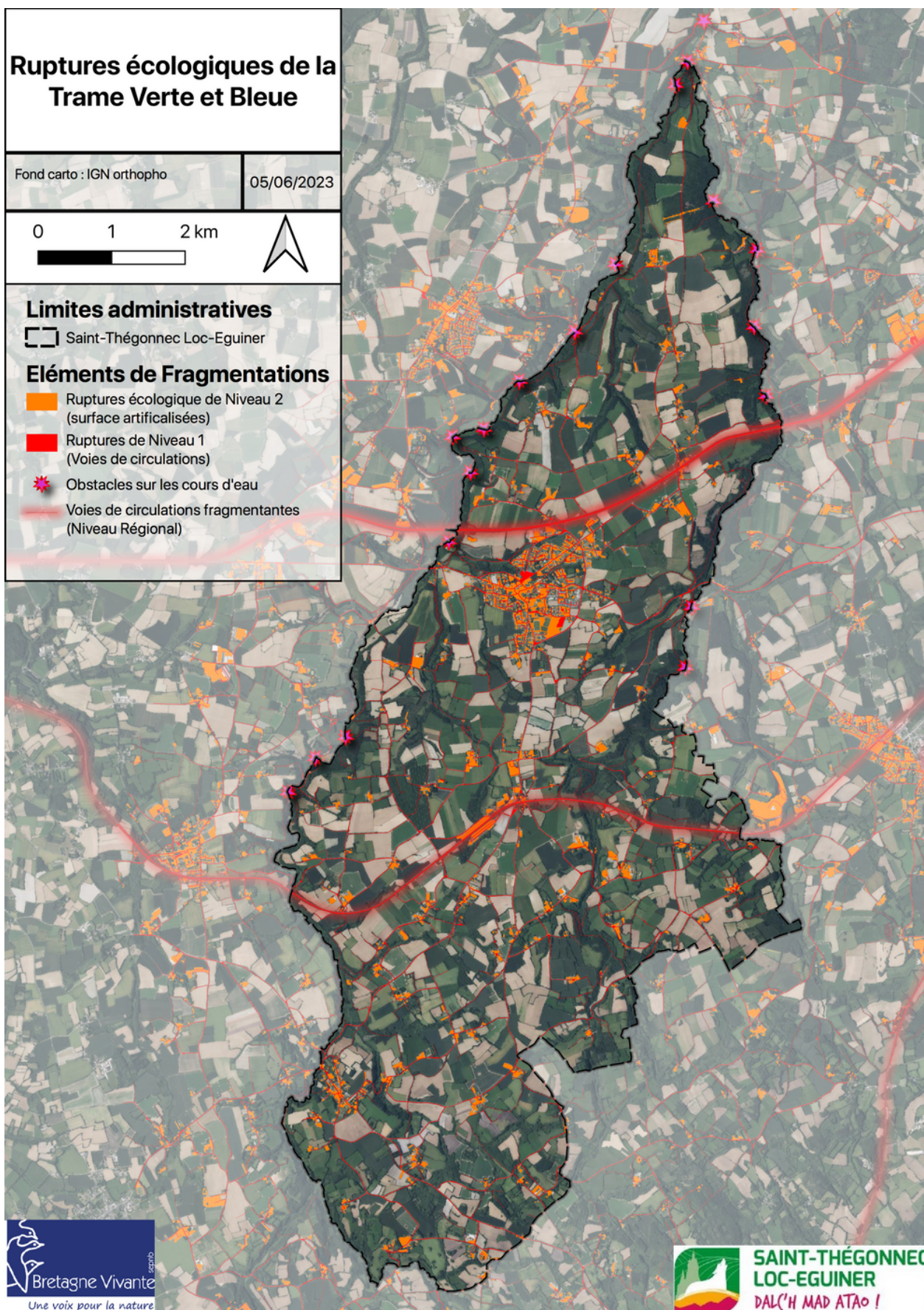
-  Forêts humides
-  Forêts sèches et mésophiles
-  Fourrés humides
-  Fourrés secs et mésophiles
-  Landes humides
-  Landes sèches et mésophiles
-  Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées
-  Plantations d'arbres à feuilles caduques
-  Prairies et pelouses humides
-  Végétations des haies et talus
-  Vergers
-  Haie



# Organisation de la Trame verte et Bleue communale



# Ruptures écologiques de la Trame verte et Bleue communale





# Réseau écologique de la Trame Verte

**Réseau écologique Trame Verte**

Fond carto : Open Street Map  
Données : SCRE, MoCo

27/04/2023

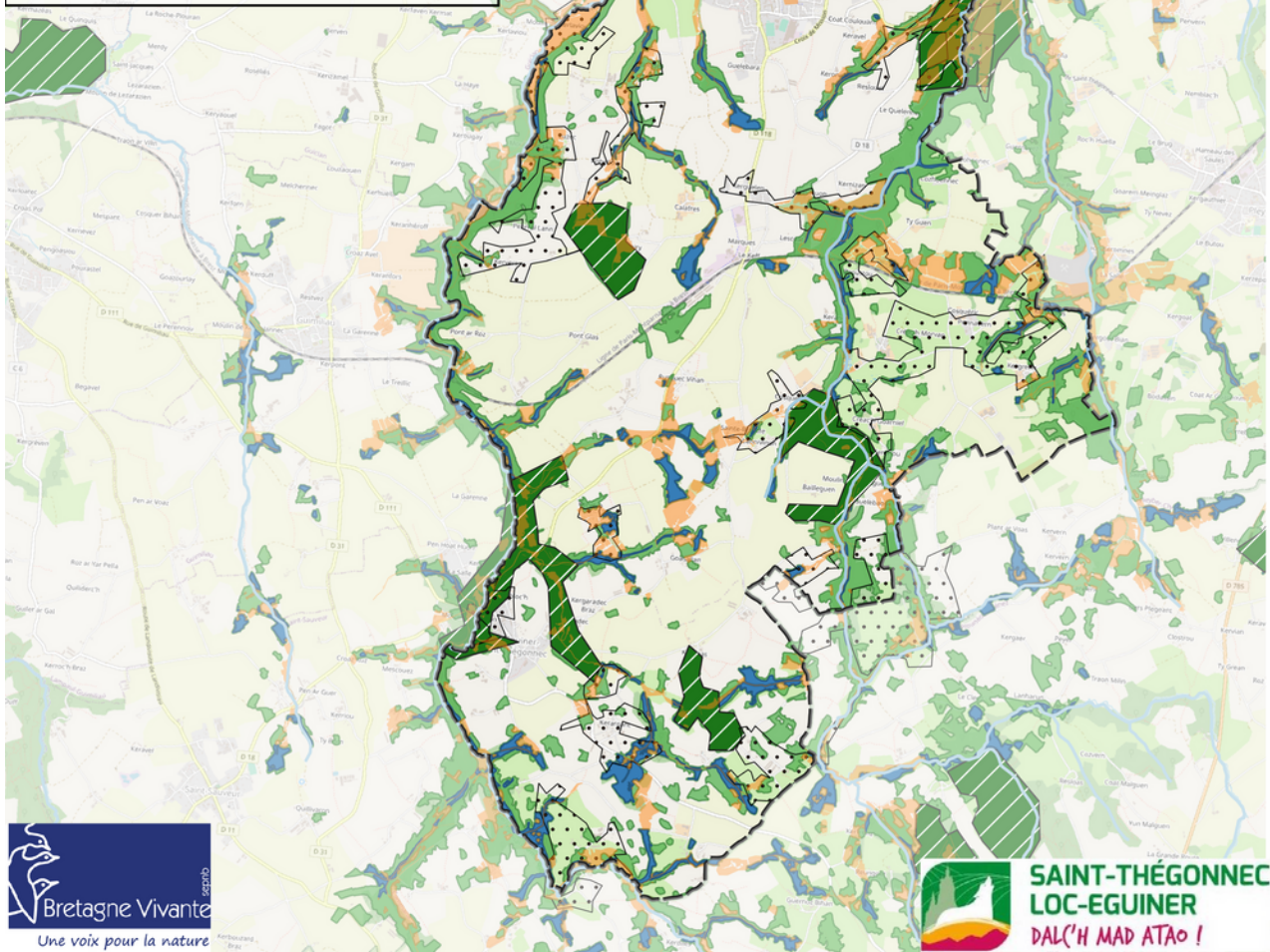
0 1 2 km

Limites administratives  
▭ Limite de commune

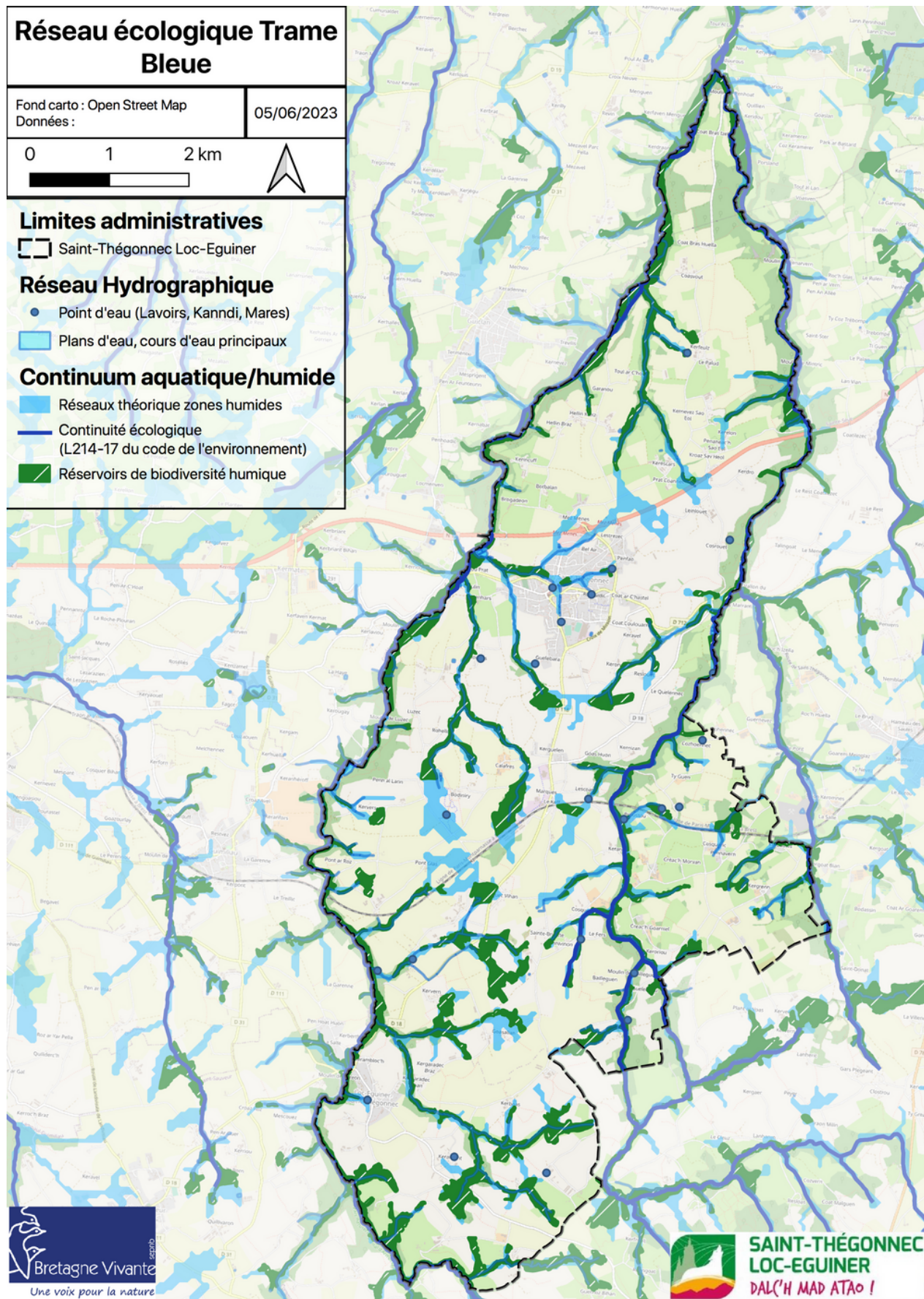
Continuum semi-ouvert/ouvert  
▭ Réserveur de biodiversité de moindre précision  
▭ Corridor potentiel

Continuum forestier  
Boisement alluviaux  
▭ Forêt humide (réservoir potentiel)  
▭ Corridor

Autres boisement  
▭ Réserveur de Biodiversité avérés  
▭ Corridor théorique de moindre contrainte

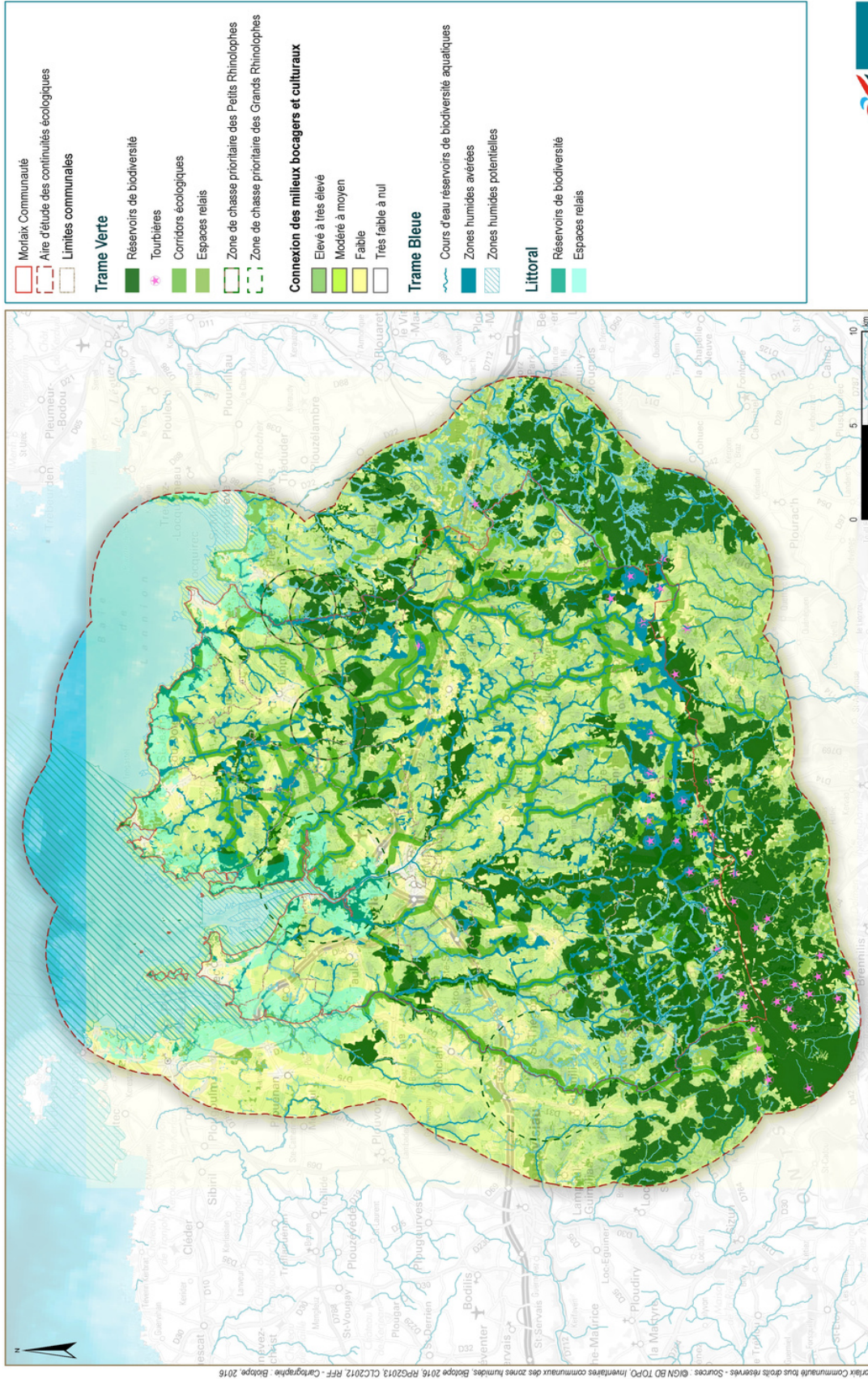


# Réseau écologique de la Trame Bleue

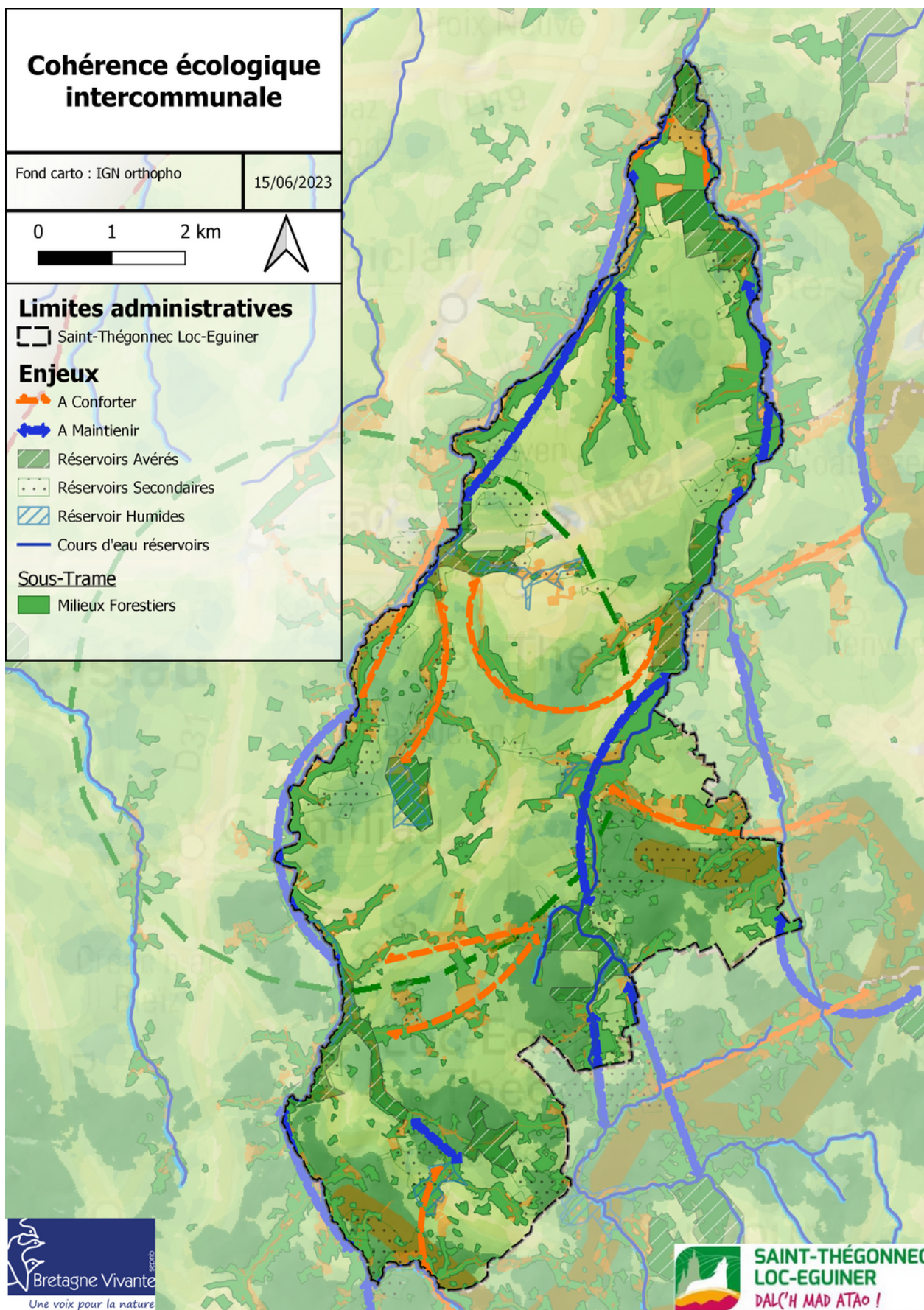


# Réseau écologique intercommunale

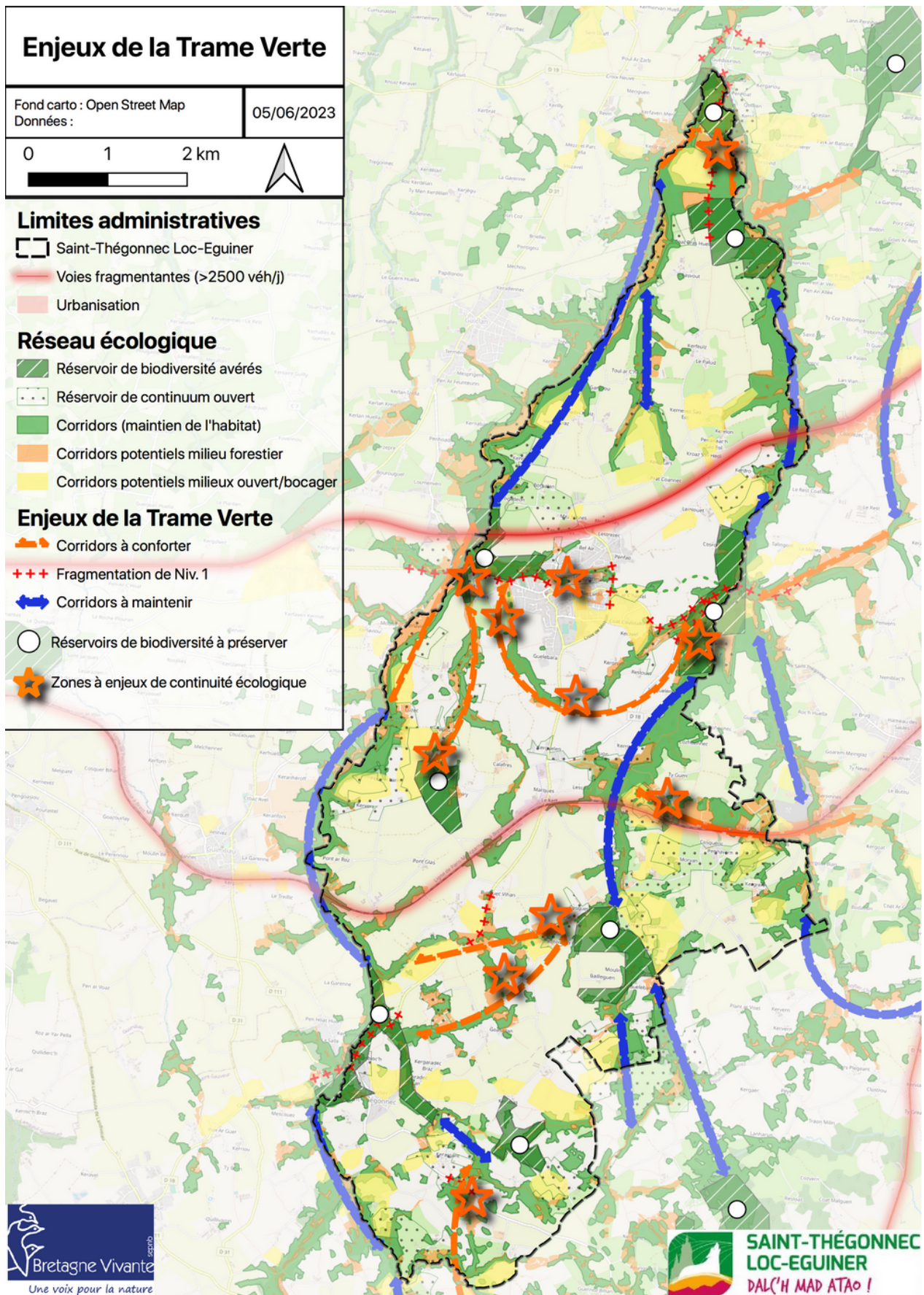
## Trame Verte et Bleue



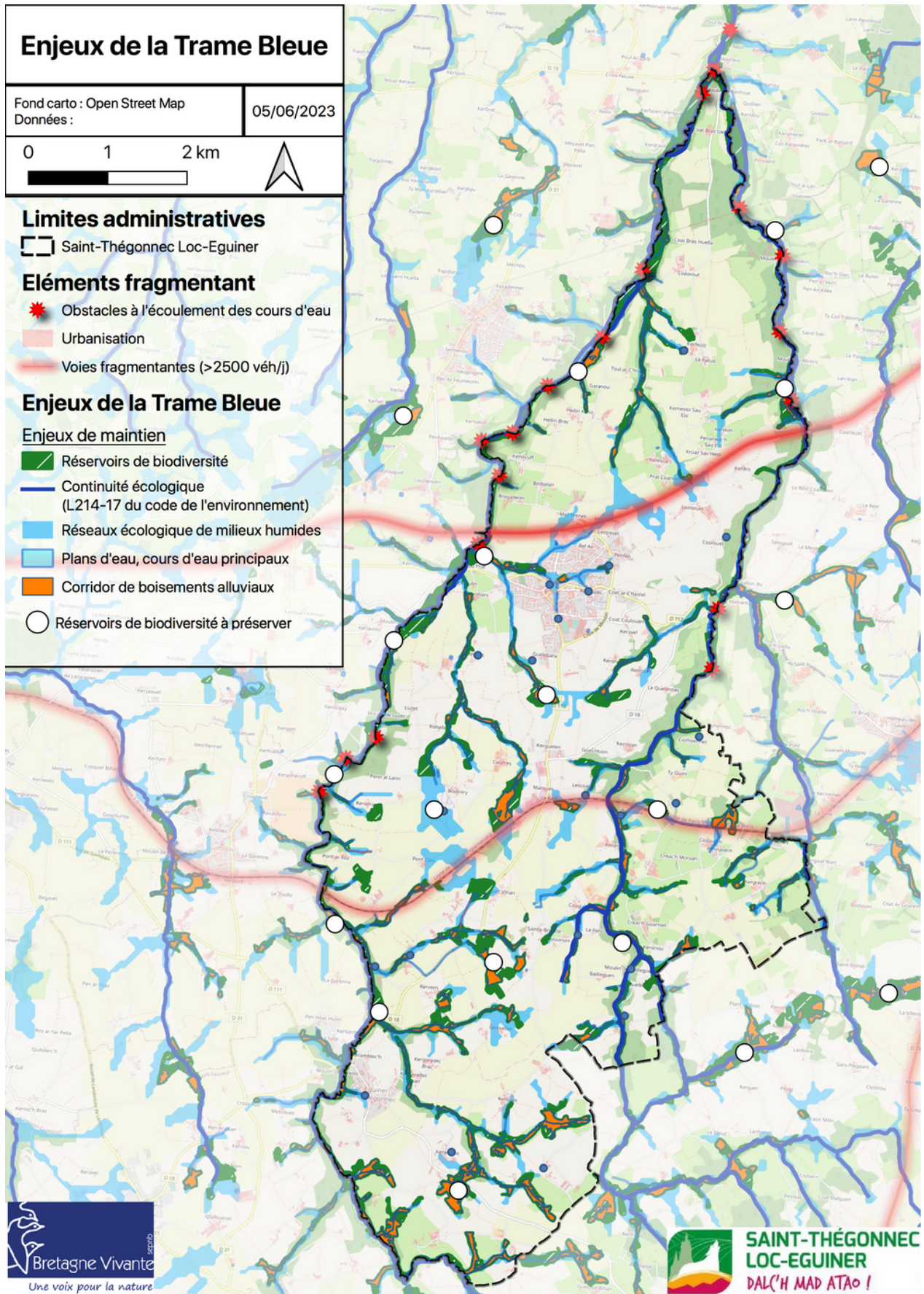
# Cohérence écologique intercommunale



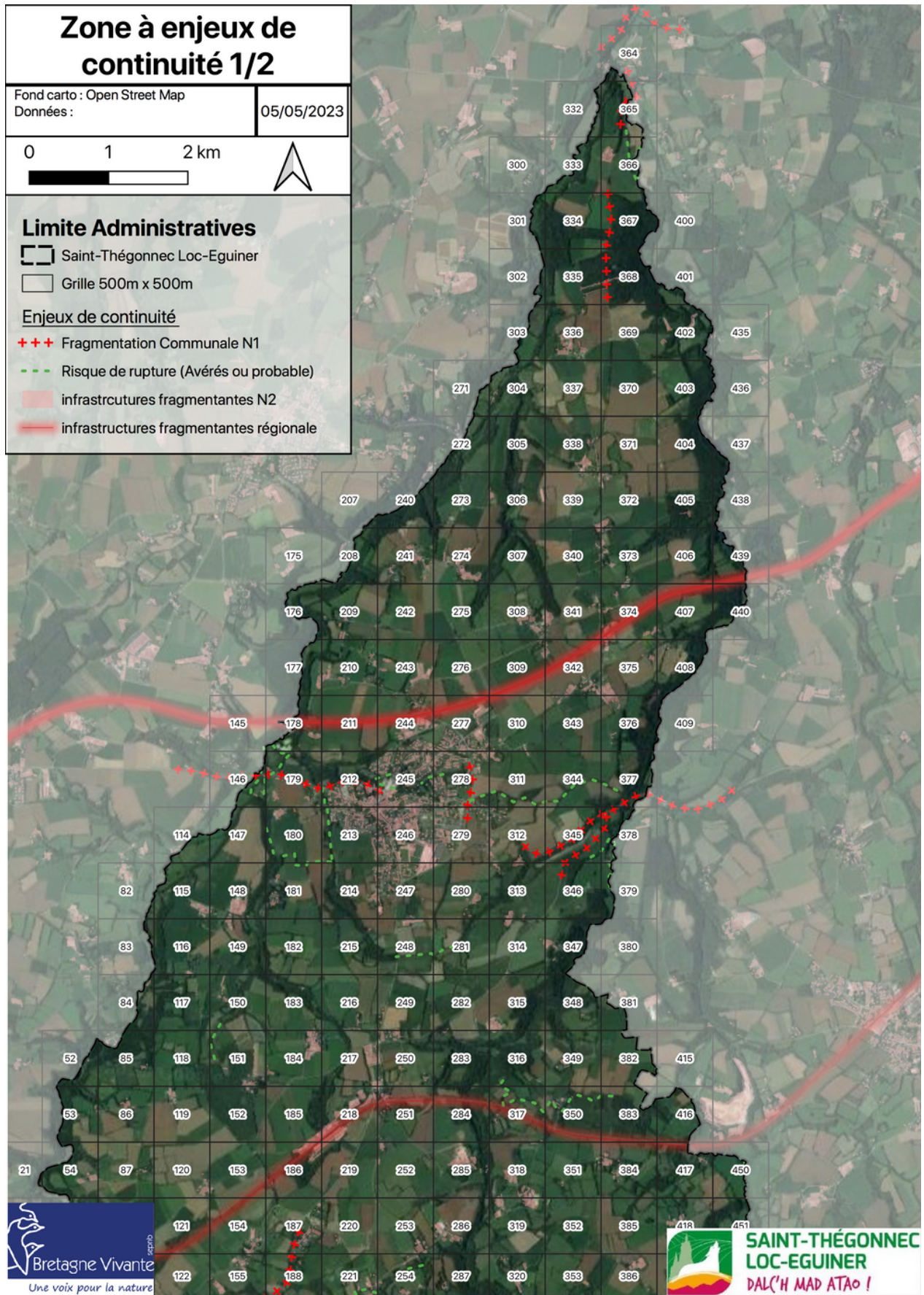
# Enjeux de la Trame verte



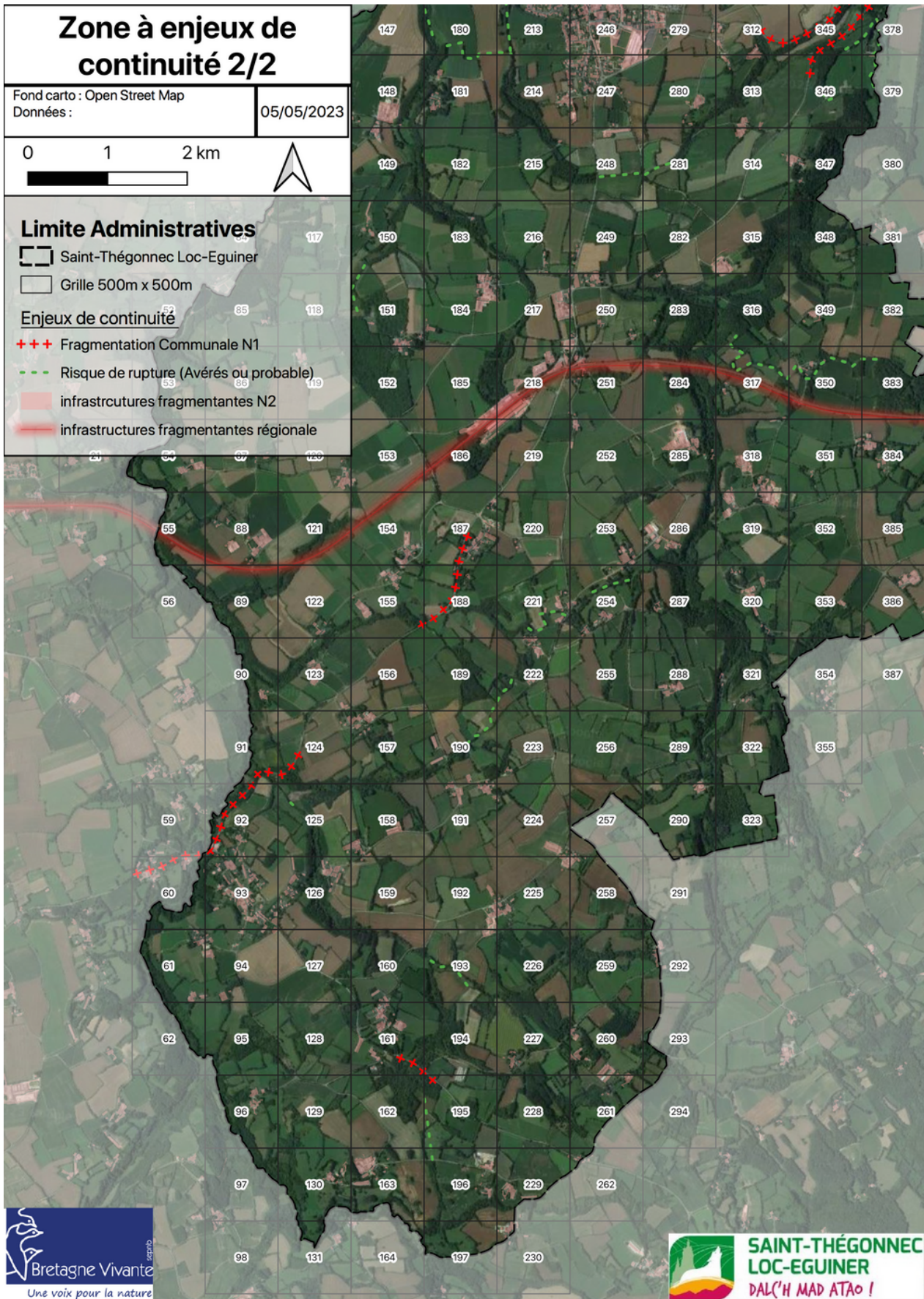
# Enjeux de la Trame bleue



# Secteurs à enjeux communaux Trame Verte

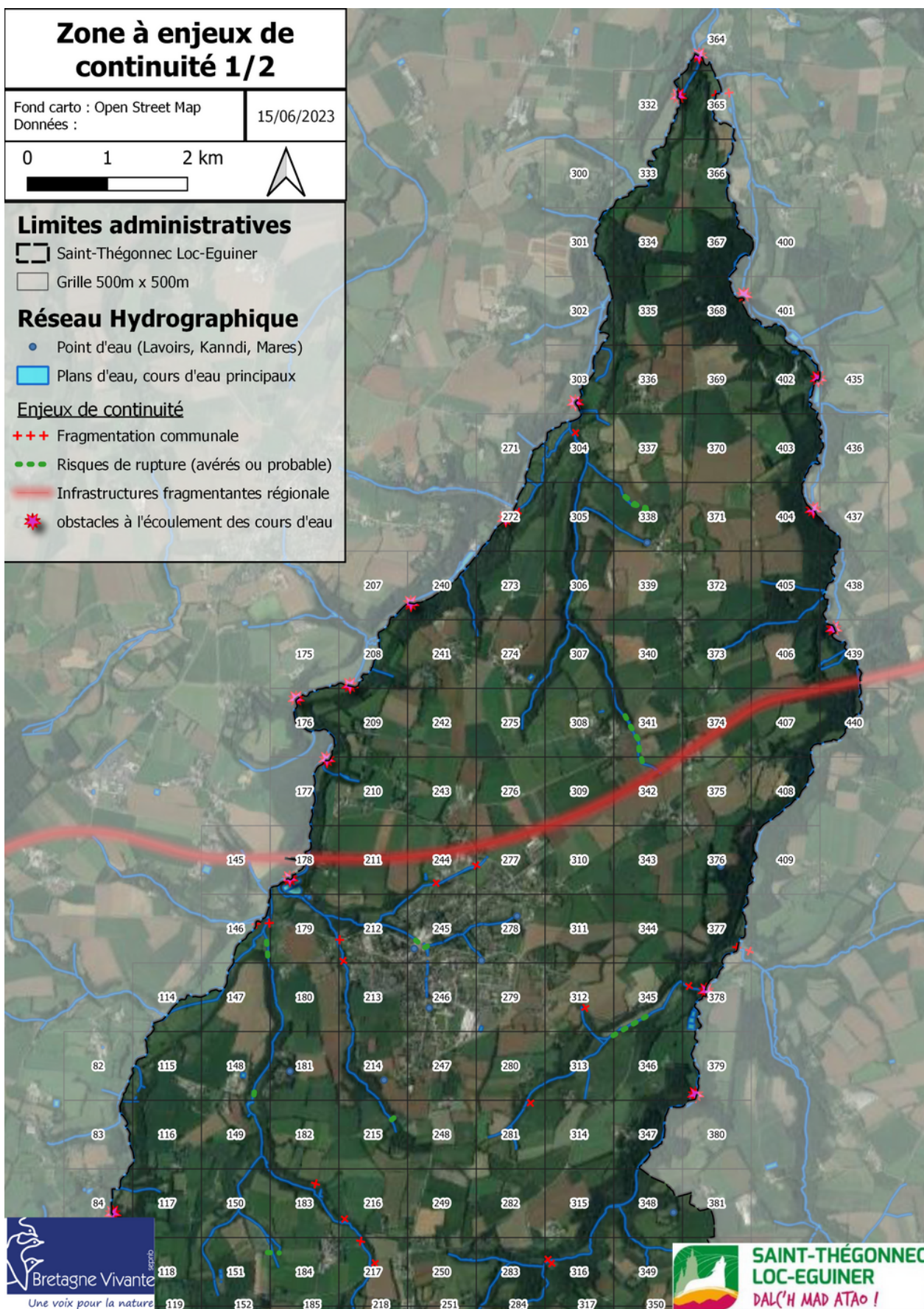


## Secteurs à enjeux communaux Trame Verte

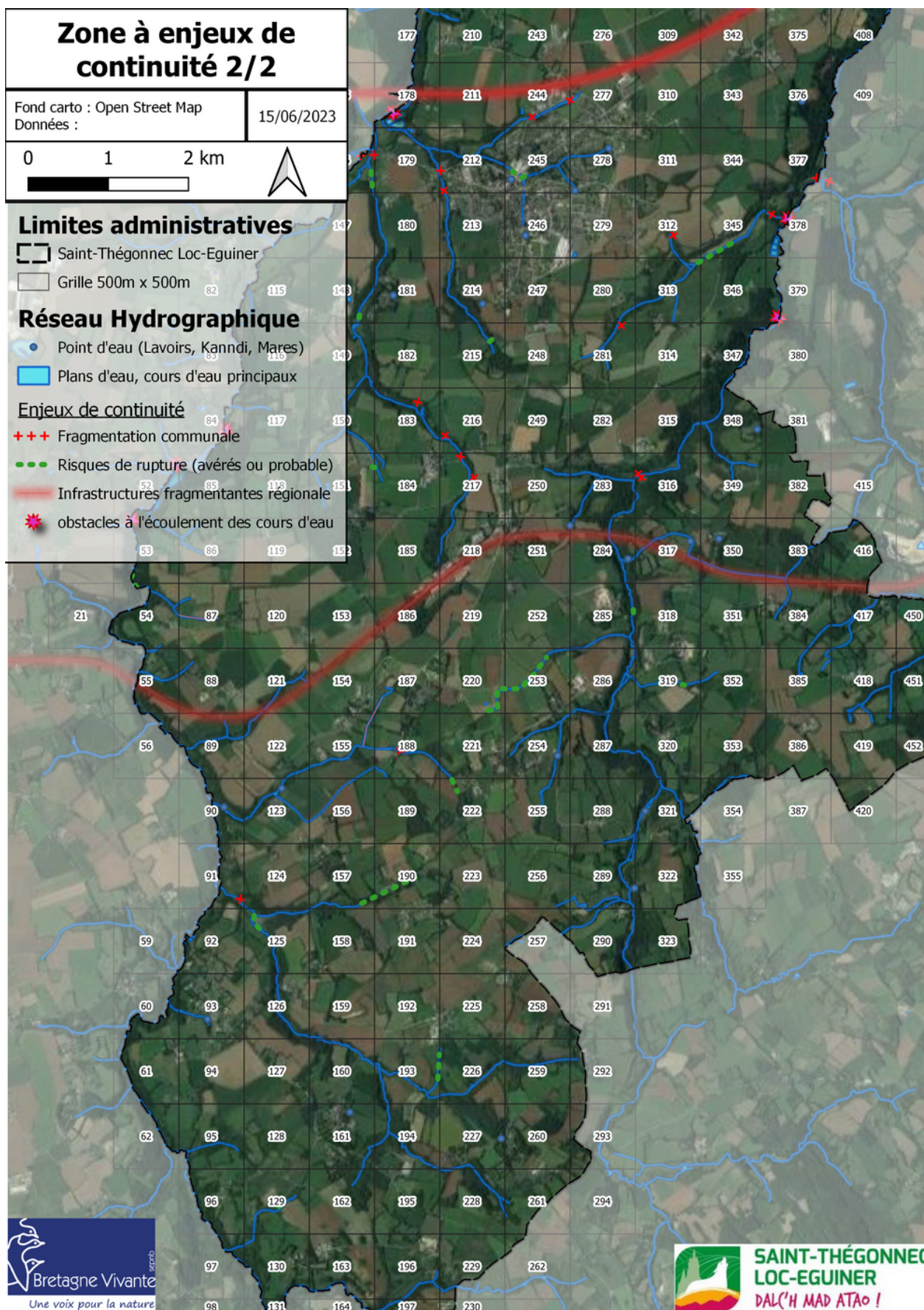




## Secteurs à enjeux communaux Trame Bleue



# Secteurs à enjeux communaux Trame Bleue



## Synthèse des secteurs identifiés à enjeux communaux

Numéro de maille	Nom de la zone	Type de Milieux	Niveau enjeux	Détails des éléments de motivation				
				Enjeux réglementaires	Habitats à enjeux	Espèces à enjeux	Enjeux TVB	Pression ou Risques
365/366	Penhouat	Forestier/Bocager	Fort	X	X	X	X	
367/368/401	Vallée du Coat Braz Huelle	Forestier	Fort	X	X	X	X	
377/378/379/345/346	Vallée du Pont Corellou	Forestier/Humide/Ouvert	Fort	X	X	X	X	
226/227	Kerorven	Culture et Bocager	Fort	X	X	X	X	
177/178/179/212	Vallée de Prat guen	Bocager/Humide	Fort	X	X	X	X	
287/320/321/354	Vallée du Moulin de Bailléguen	Boisement humide et Bocage	Fort	X	X	X	X	
90/91/92/93/125/126/157/158/160	Vallée de Loc-Eguiner	Bocager/Ouvert	Fort	X	X	X	X	
150/151/152	Bodinery	Forestier	Fort	X	X	X	X	
365/366	Coat Braz Izella	Bocagère et Ouverte	Moyen				X	X
367/368	Pont a Lez	Forestier	Moyen				X	X
146/179/212	Prat Guen / Petit Moulin / Chapellendy	Forestier et Bocager	Moyen				X	X
212/213	Menhars / Chapellendry / Ménez Rouz	Forestier et Bocager	Moyen				X	X

Numéro de maille	Nom de la zone	Type de Milieux	Niveau enjeux	Détails des éléments de motivation				
				Enjeux réglementaires	Habitats à enjeux	Espèces à enjeux	Enjeux TVB	Pression ou Risques
245	Av de Bel air / Lot. Ker an Déro	Bocager et ouverte	Moyen				X	X
345/377/378	Quélénnec	Humide, Forestier et Bocager	Moyen				X	X
278/311/344	Chemin des garennes	Bocager	Moyen				X	X
248/281	Kergélen / Rte Château d'eau	Bocager	Moyen				X	X
187/188	Rusquec Vihan	Bocager/ouvert	Moyen				X	X
124/92	Loc-Eguiner	Forestier	Moyen				X	X
161	Kerargant	Forestier	Moyen				X	X
193/195/190/222/221/254/317/350/383	Cf : carte	Bocager/ouvert	Moyen				X	X
60/53/52/84/82/114/147/178/177/208/272/333/332/364	Penzé	Aquatique	Moyen				X	X
365/404/439/378/379/348/316/283/285/289/	Coat Toulzac'h	Aquatique	Moyen				X	X
147/148/149/116	Le petit Moulin/Cala vaire de luzec	Ouvert et humide	Moyen				X	X
157/190	Kerzepré	Humide et aquatique	Moyen				X	X
125	Kergaradec	Ouvert et humide	Moyen				X	X
155/187	Rusquec Bras	Humide et aquatique	Moyen				X	X

**Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner**  
6, rue de la Mairie 29170 Pouldreuzic  
Tél : 02 98 79 61 06  
mairie@saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh  
saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh

**Bretagne Vivante Antenne Morlaix en Finistère**  
Tél : 02 98 62 12 42  
morlaix@bretagne-vivante.org  
www.bretagne-vivante.org